
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RÉUNION DU VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Le vendredi 25 septembre 2015, à 09h30, le conseil départemental de la Manche, dûment convoqué le 10 septembre 2015, s'est réuni salle des sessions, à la maison du département, sous la présidence de Monsieur Philippe BAS.

Étaient présents :

Madame Chantal BARJOL, Monsieur Philippe BAS, Monsieur Frédéric BASTIAN, Madame Brigitte BOISGERAULT, Monsieur Jean-Dominique BOURDIN, Madame Frédérique BOURY, Monsieur Jacky BOUVET, Monsieur Jean-Claude BRAUD, M. François BRIERE, Madame Catherine BRUNAUD-RHYN, Madame Christèle CASTELEIN, Monsieur Jacques COQUELIN, Monsieur Gabriel DAUBE, Monsieur Michel DE BEAUCOUDREY, Monsieur Pierre DE CASTELLANE, Monsieur Antoine DELAUNAY, Monsieur André DENOT, Monsieur Serge DESLANDES, Madame Yveline DRUEZ, Madame Madeleine DUBOST, Madame Karine DUVAL, Monsieur Sébastien FAGNEN, Madame Marie-Pierre FAUVEL, Madame Marie-Odile FERET, Madame Marie-Hélène FILLATRE, Monsieur Jean-Paul FORTIN, Madame Nicole GODARD, Madame Anne HAREL, Monsieur Dominique HEBERT, Madame Maryse HEDOUIN, Madame Adèle HOMMET-LELIEVRE, Monsieur Mathieu JOHANN-LEPRESLE, Monsieur Jean-Marc JULIENNE, Madame Dominique LARSONNEUR-MOREL, Madame Maryse LE GOFF, Madame Christine LEBACHELEY, Madame Patricia LECOMTE, Madame Odile LEFAIX-VERON, Monsieur Marc LEFEVRE, Monsieur Gilles LELONG, Madame Martine LEMOINE, Monsieur Jean LEPETIT, Madame Françoise LEROSSIGNOL, Madame Carine MAHIEU, Monsieur Jean MORIN, Monsieur Alain NAVARRET, Madame Valérie NORMAND, Madame Valérie NOUVEL, Madame Anna PIC, Monsieur Patrice PILLET, Monsieur François ROUSSEAU, Monsieur Franck TISON, Monsieur Bernard TREHET.

Étaient excusés et avaient donné procuration :

Madame Sylvie GATE procuration à Monsieur Jean-Marc JULIENNE

Étaient excusés :

.

Secrétaire de séance :

M. Sébastien FAGNEN.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
Réunion du 25 septembre 2015

Service instructeur	: Direction générale adjointe "Développement et aménagement du territoire" Direction de la mer, des ports et des transports Service de la mer et de l'exploitation portuaire et aéroportuaire
Titre du rapport	: Bilans d'activité 2014 des délégations de service public - Liaisons maritimes avec les îles anglonormandes - Aéroport de Cherbourg Maupertus et société d'exploitation portuaire de la Manche
Rapporteur	: Monsieur Jean MORIN
Commission	: Infrastructures et environnement

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération CG.2009-12-18.4-5 du 18 décembre 2009, approuvant le principe d'une nouvelle procédure de délégation de service public pour l'exploitation des liaisons maritimes avec les îles anglo-normandes ainsi que sur ses principales caractéristiques ;

Vu la délibération CG.2010-05-21.4-1 du 21/05/2010 autorisant le Département de la Manche à conclure un affermage avec la société FINISTMER ;

Vu la Convention de délégation par affermage du service public de la gestion et de l'exploitation de l'aérodrome de Cherbourg-Maupertus à compter du 1er octobre 2009 pour une durée de 6 ans, entre le Département et société SECMA ;

Vu la délibération CG.2012-03-26.3-4 du 26 mars 2012 autorisant la création de la Société Publique Locale d'exploitation portuaire de la Manche ;

Vu la délibération CG.2012-03-26.3-5 approuvant la convention de délégation de service public pour l'exploitation du port de plaisance et de pêche de SAINT-VAAST-LA-HOUGUE à la société publique locale d'exploitation portuaire de la Manche ;

Vu la délibération du CG.2012-09-28.3-5 du 28 septembre 2012 approuvant le principe de déléguer l'exploitation du port de PORTBAIL à la société publique locale d'exploitation portuaire de la Manche ;

Mes chers collègues,

Le présent rapport a pour objet de vous présenter les bilans d'activité 2014 de différentes délégations de service public pour :

- les liaisons maritimes vers les îles anglo-normandes
- l'aéroport de Cherbourg-Maupertus,
- la société publique locale des ports de la MANCHE.

1 – LIAISONS MARITIMES AVEC LES ILES ANGLO-NORMANDES

Le rapport annuel de Délégation de Service Public 2014 a été remis par la compagnie maritime anglo-normande, titulaire de la DSP, au Département conformément aux dispositions de la convention et permettant d'identifier les comptes retraçant la totalité des opérations et d'analyser. La synthèse est la suivante :

STATISTIQUES

- l'évolution de la fréquentation est presque stable en 2014, avec 89 698 passages enregistrés, pour 90 390 en 2013.

- La ligne Sud au départ de Granville et des îles enregistre la plus forte fréquentation avec 48 006 passages (54 %)

- La ligne Nord au départ de Barneville-Carteret et Diélette et des îles enregistre 41 692 passages (46 %)

LES ÉLÉMENTS FINANCIERS

Comme en 2013, la contribution financière du département est inférieure à celle contractuellement prévue :

ANNEE	CONTRIBUTION FINANCIERE CONTRACTUELLE	CONTRIBUTION REALISEE	écart en faveur du Département
2014	1 935 190 €	1 757 808 €	- 177 382 €
2013	2 131 240 €	1 919 842 €	- 211 398 €

En tenant compte des loyers des navires reversés au Département (600 000 €/an), le coût résiduel de la DSP s'élève, pour l'année 2014 à 1 157 808 € (1 757 808 - 600 000 €). Compte tenu des acomptes déjà versés, un titre de recette de 142 192 € sera établi à l'encontre de la compagnie maritime anglo-normande pour 2014.

Ci-dessous le bilan financier de la DSP comparant le prévisionnel au réalisé 2014 qui fait apparaître un résultat négatif de 17 463 € pour la compagnie maritime anglo-normande.

	rotations pax indice	946 108 000 1,0833	rotations pax	702 89698
Détail postes budgétaires	Annexe 5		31/12/14	
Transport liaisons maritimes				2 072 234
Marge Prestations vendues		2 428 370		57 408
Marge Duty free		310 000		210 851
Autres Produits		60 000		30 600
PRODUITS D'EXPLOITATION		2 798 370		2 371 094
Droit de ports navires & passagers		500 000		452 510
Entretien & Fournitures Navires	112 400		122 271	
Entretien & Fournitures Except Navires	41 000		41 307	
Arrêts techniques Navires	142 120		130 950	
Carburant	629 000		390 848	
Huiles & autres	25 000		6 295	
Ch d'Exploitation des Navires		949 520		691 671
Assurances		36 000		22 846
Affrètement		600 000		600 000
Location Bureaux & Matériels		51 704		40 003
Honoraires		17 422		51 119
Services Postaux, Téléphone		34 844		22 554
Services Bancaires		23 604		13 410
Entretien & Fournitures courantes	92 280		70 889	
Sous Traitance Iles	294 488		253 521	
Personnel Extérieur	68 564		57 321	
Promotion	157 248		127 133	
Commissions d'agences	33 720		77 231	
Achats de services extérieurs		646 300		586 094
Sous Traitance Annulation Météo		34 844		11 412
Impôts taxes & versements assimilés		9 554		8 297
Taxe Professionnelle (CVAE) art. 22.4				10 199
Charges de Personnel Hotesses Navig	148 337		178 052	
Charges du Personnel Navigant	676 325		683 432	
Charges de Personnel Administratif	678 515		660 817	
Salaires, traitements & ch sociales		1 503 177		1 522 301
Autres Charges - Personnel Navigant	92 917		52 458	
Autres Charges - Personnel Administ	51 704		32 353	
Autres charges de personnel		144 621		84 811
Frais 1er Etablisst & Amortisss		36 350		36 693
Autres charges		5 620		-
CHARGES D'EXPLOITATION		4 593 560		4 153 918
RESULTAT FINANCIER				7 553
Subvention d'exploitation				
Contribution financière		1 795 190		1 880 869
C1+C2-(R1+R2+R3+R4)				
Marge variable délégataire (R1+R2+R3)			-	263 061
Rémunération fixe		140 000		140 000
Total		1 935 190		1 757 808
RESULTAT HORS IMPOTS		140 000		- 17 463

Ce bilan d'activités 2014 permet de montrer que la vente du Marin Marie, en juillet 2014, et son remplacement par le Granville, en avril 2014, ont apporté :

- une réduction notable des coûts de consommations : 970 l/h pour le Marin Marie devenus 340 l/h pour le Granville (soit l'équivalent de -120 000€/an environ),
- une réduction des coûts d'entretien (estimés à -80 000€),
- une fiabilisation de la ligne avec un navire mieux adapté au contexte maritime.

Le surcoût d'investissement entre la vente du Marin Marie (1,5 M €) et l'achat du Granville (2,5 M €) devrait donc pouvoir être amorti en 5 ans du fait des économies d'exploitation générées par ce nouveau navire (-200 000€/an).

CONCLUSION

Au regard des prestations, de la gestion et des travaux entrepris, les objectifs fixés dans la DSP sont globalement atteints. Cette délégation de service public, qui a débuté en juin 2010, s'achève ainsi au 31 décembre 2014 avec un bilan financier positif. Le Département a ainsi économisé sur l'ensemble de cette période 1 080 145 € par rapport au prévisionnel de DSP. Cette bonne performance est due au nombre de passages enregistrés sur cette période (444 795 passages), mais également à l'optimisation des moyens nautiques mis en œuvre.

2 – AÉROPORT DE CHERBOURG MAUPERTUS

Le rapport annuel de Délégation de Service Public 2014 a été remis par la "Société d'Exploitation Cherbourg Maupertus Aérodrome" "SECMA" au Département conformément aux dispositions de la convention et permettant d'identifier les comptes retraçant la totalité des opérations et d'analyser la qualité de ce service. La synthèse est la suivante :

STATISTIQUES

L'année 2014 a vu une fréquentation des passagers commerciaux très forte en juin avec plus de 2000 passagers dans le mois, qui s'explique par la programmation de charters pour Prague et Malte, ainsi que les cérémonies du 70ème anniversaire du débarquement.

Le tableau ci-dessous résume les différents vols et trafics pour l'année 2014 :

Trafic commercial		Janvier - Décembre 2014
	Réalisé	Prévisionnel
Passagers	5178	5944
Compagnies diverses (charters)	3961	5520
Aviation d'affaires	1217	424
Mouvements	1207	1412
Passagers	188	46
Compagnies diverses (charters)	273	212
Entraînements	746	1154

Bien que le trafic commercial ait été plus faible que celui prévu à la DSP, le bilan est plus favorable que celui de 2013 :

- le nombre de passagers "aviation d'affaires" est en augmentation de 37% par rapport à 2013,
- le nombre de mouvements a augmenté de 26% par rapport à 2013, lié essentiellement à l'activité "aviation d'affaires" (+85%).

Notons cependant que le trafic aviation d'affaires dépend essentiellement de l'économie locale et de ses acteurs : AREVA, DCNS, EDF et CMN. Cette typologie de trafic est la plus rémunératrice de l'aéroport et fait l'objet d'une attention toute particulière du délégataire.

12 charters ont utilisé la plateforme (14 en 2013).

TRAVAUX

Différents travaux ont été réalisés pour améliorer la qualité de service et d'accueil :

- Rénovation des toilettes et des cuisines de l'aérogare (35 000 €)
- Rénovation des menuiseries extérieures (264 351 €)
- Rénovation de la couverture et étanchéité (129 405 €)
- Retrait de matériaux contenant de l'amiante non friables (202 825 €)

ASPECTS FINANCIERS

Le tableau ci-dessous précise le compte de résultat de la DSP pour 2014

	2009-2010 15 mois Réalisé	2011 Réalisé	2012 Réalisé	2013 Réalisé	2014 DSP	2014 Réalisé
Les Revenus						
Redevances réglementées	165 155	113 520	155 524	143 304	117 100	186 782
Revenus commerciaux	94 872	121 810	178 659	218 725	91 000	319 870
Chiffre d'Affaires	260 027	235 330	334 183	362 029	208 100	506 652
Subvention "Missions régaliennes"	231 299	281 616	738 579	503 559	233 300	441 825
Produits financiers	440	3 182	444	1 275	3 000	715
Produits exceptionnels	1 398	1 929	47 100	164 436	25 000	358 062
Autres Revenus	233 137	286 727	786 123	669 270	261 300	800 603
Total des Revenus	493 163	522 057	1 120 306	1 031 299	469 400	1 307 255
Les Charges						
Achats	55 856	55 619	59 373	82 616	46 500	52 880
Charges externes	143 932	153 049	877 619	173 517	133 500	763 656
Autres charges externes	70 987	40 979	71 085	28 503	44 900	76 745
Impot et taxes	96 490	101 781	82 021	107 005	86 700	88 873
Charges de personnel	301 960	256 976	286 367	271 151	261 700	333 172
Charges de gestion	53 750	49 292	43 000	65 258	43 000	40 397
Charges financière	110	156			1 200	170 415
Amortissements & Provisions	28 675	14 507	110 870	158 404		
Rémunération du délégataire	69 100	55 000	55 000	55 000	55 000	55 000
Total des Charges	820 860	727 359	1 585 335	941 454	672 500	1 581 138
Résultat	-327 697	-205 302	-465 029	89 845	203 100	-273 884
Subvention d'exploitation	396 525	291 100	1 043 658	183 484	203 100	710 804
Redevance variable (25% après IS)	-11 471	-21 070	-141 270	-47 430		80 191
Impôts sur les sociétés	-19 119	-28 313	-130 090			
Résultat Net	38 238	36 415	307 269	225 899		

En fonction de ce résultat et des paramètres de calcul prévus dans la convention, le montant de la redevance à percevoir, pour 2014, par le Département est de 80 191 €.

CONCLUSION

Au regard, des prestations, de la gestion, des travaux entrepris, les objectifs fixés dans la DSP sont globalement atteints.

3 – SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE D'EXPLOITATION PORTUAIRE DE LA MANCHE

Le Département de la Manche a créé, en 2012, la Société Publique Locale (SPL) d'exploitation portuaire de la Manche pour exploiter et gérer l'entretien des ports départementaux de SAINT-VAAST-LA-HOUGUE et PORTBAIL, en y associant les communes de SAINT-VAAST-LA-HOUGUE et PORTBAIL.

La SPL intervient pour la gestion et l'entretien :

- des différents ouvrages de protection et de l'écluse de SAINT-VAAST-LA-HOUGUE,
- des bassins de plaisance et d'échouage, des pontons, chaînes amarrages....,
- des terre-pleins et des différents quais,
- des ouvrages nécessaires au fonctionnement du port (signalisation, avitaillement en combustibles, bureaux du port, locaux sanitaires ...),

La Société Publique Locale est une société anonyme intervenant exclusivement sur le territoire de ses actionnaires et pour leur compte exclusif. Le capital est détenu à 100 % par les collectivités locales.

Le rapport annuel de Délégation de Service Public 2013 et 2014 a été remis par la SPL au Département conformément aux dispositions de la convention et permettant d'identifier les comptes retraçant la totalité des opérations et d'analyser la qualité de ce service. La synthèse est la suivante :

A-STATISTIQUES

	ST-VAAST		PORTBAIL	
	2013	2014	2013	2014
Contrats annuel plaisance	670	670	210	218
Nombre de nuitées visiteurs	5 597	6 109	500	390
Nombre de Bateaux de pêche	39	37	2	2

B-CHIFFRES D'AFFAIRES par activités

	ST VAAST	PORTBAIL	ST VAAST	PORTBAIL
	2013 en €		2014 en €	
Plaisance	884 425	125 193	902 852	114 588
Pêche (dont vente carburant)	1 044 175	298	948 966	113 969
Commerce	12 621		11 703	619
TOTAL HT € par port	1 941 221	125 491	1 863 521	114 588
TOTAL HT € SPL	2 066 713 €		1 978 109 €	

C-TRAVAUX REALISES EN 2013 ET 2014 :

PORT DE SAINT-VAAST LA HOUGUE

2013

- Passation d'un marché reconductible sur 3 ans pour la fourniture de gasoil
- Postes informatiques pour la gestion et nouvel écran pour la météo (1 480 € TTC)
- Implantation d'un réseau WIFI gratuit pour les clients (1 202 € TTC)

- Marquage au sol (6 278 € TTC)
- Remplacement des anodes (4 057 € TTC)
- Ajout d'une borne à eau et électricité sur le quai de pêche (10 166 € TTC)
- Relevés bathymétriques du bassin (5 203 € TTC)

2014

- Potence de démâtage de la zone technique (19 927 € TTC)
- Réparations jetées *tempête* 2013 (48 836 € TTC dont 32 914€ pour l'assurance)
- Changement d'un tronçon du ponton A (11 425 € TTC)
- Achat de planches pour remplacement du platelage de ponton (10 601 € TTC)
- Entretien de la zone de tri sélectif1 (881 € TTC)
- Entretien du groupe électrogène (1 874 € TTC)
- Adhésion au dispositif "Passeport Escales" pour favoriser la fréquentation des visiteurs
- Amélioration du système de vidéosurveillance de sécurité 58 848 € TTC

PORT DE PORTBAIL

2013

- Désensablement du banc de sable en 2013 (23 689 € TTC)
- Alimentation en eau du ponton (689 € TTC)
- Pose de chapeaux sur les pieux (1 368 € TTC)

2014

- Achat d'un ponton pour les bateaux pneumatiques (2 766 € TTC)
- Désensablement de l'accès au port (10 632 € TTC)

ACTIONS COMMUNES

- Mise à niveau du logiciel de gestion portuaire et nouveau serveur (21 660 € TTC)
- Nouvelle identité graphique et brochures pour le Salon Nautique
- Présence dans les salons nautiques

D-COMPTÉ DE RESULTAT

	2014	2013
PRODUITS	2 020 796	2 075 179
CONSOMMATION	1 291 808	1 300 649
CHARGES	675 182	721 532
RÉSULTATS EXPLOITATION	62 06	52 997
RÉSULTATS COURANTS	15 268	-919
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	36 732	4 911

CONCLUSION

Au regard, des prestations, de la gestion et des travaux entrepris, les objectifs fixés dans la DSP sont globalement atteints sachant que l'équilibre financier, en particulier pour PORTBAIL, est tout juste équilibré, sans prendre en charge les provisions nécessaires aux futures opérations d'entretien.

Au regard de ces éléments, je vous invite à délibérer et à :


- à prendre acte de la présentation du rapport annuel 2014 de la compagnie maritime anglo-normande ainsi que de la recette de 142 192 € correspondant au trop versé pour l'année 2014 ;

- à prendre acte de la présentation du rapport annuel 2014 de la société d'exploitation de Cherbourg-Maupertus Aéroport (SECMA) ainsi que de la recette de 80 191 € pour l'année 2014 ;

- à prendre acte de la présentation des rapports annuels 2013 et 2014 de la société publique locale d'exploitation des ports de la MANCHE.

RECETTES	
Imputation budgétaire	Montant
778237788680	142 192,00
77637788680	80 191,00

Le président du conseil départemental



Philippe Bas

DELIBERATION CD.2015-09-25.3-1 - Bilans d'activité 2014 des délégations de service public - Liaisons maritimes avec les îles anglonormandes - Aéroport de Cherbourg Maupertus et société d'exploitation portuaire de la Manche
(rapporteur : Monsieur Jean MORIN)

Compte tenu des éléments d'information exposés dans le rapport et de l'avis de ses commissions,

Le conseil départemental prend acte :

- de la présentation du rapport annuel 2014 de la compagnie maritime anglo-normande ainsi que de la recette de 142 192 € pour l'année 2014 ;
- de la présentation du rapport annuel 2014 de la société d'exploitation de Cherbourg-Maupertus Aéroport (SECMA) ainsi que de la recette de 80 191 € pour l'année 2014 ;
- de la présentation des rapports annuels 2013 et 2014 de la société publique locale d'exploitation des ports de la Manche pour les années 2013 et 2014.

Adopté à l'unanimité

Vote(s) pour : 54

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Délibéré à Saint-Lô, le 25 septembre 2015



Le président du conseil départemental

Philippe Bas
Philippe Bas

Le président du conseil départemental certifie que la présente décision est exécutoire en application de l'article L. 3131-1 du Code général des collectivités territoriales.

ID télétransmission : 050-225005024-20150925-lmc1555633-DE-1-1

Date envoi préfecture : 30/09/15

Date AR préfecture : 30/09/15

Date de publication : 05/10/15